



Mot du *Maire*



Chers(es) Saint-Josephois(es),

LE CIVISME (LE BON VOISINAGE)

Le Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel fait appel à tous les citoyens afin que le règlement de paix et bon ordre soit observé. Ce dernier exige des locataires et propriétaires le respect de la quiétude de leurs voisins. Ainsi, il est interdit à tous les contribuables de faire trop de bruit et d'avoir une attitude de provocation envers quiconque. C'EST UNE QUESTION DE CIVISME.

De plus nous demandons aux citoyens de ne déposer leurs poubelles à la rue que 12 heures à l'avance, de tondre leur pelouse et de tenir leur cour et leur résidence le plus propre possible. Ainsi, nous aurons une Ville où il fait bon vivre.

BAC ROULANTS

Le 21 juin dernier la municipalité faisait parvenir un communiqué aux citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel leur annonçant qu'elle distribuera gratuitement des bacs roulants pour la cueillette des déchets. Deux bacs roulants de 360 litres seront prêtés aux propriétaires: un gris pour les ordures ménagères et un bleu pour la collecte sélective (matières recyclables).

Un deuxième communiqué vous est parvenu par la poste le 11 juillet concernant le même sujet. Ce dernier vous demandait de nous faire parvenir par "coupon-réponse" votre choix sur le nombre de bacs que vous avez besoin pour le nombre de logements que vous possédez. Les bacs roulants seront distribués au cours du mois de septembre. Ils seront la propriété de la Ville et identifiés par l'in-

scription "Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et MRC du Bas-Richelieu". Tous ces changements ont pour objectif d'atteindre les normes environnementales et gouvernementales prévues pour l'année 2008 selon le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Bas-Richelieu. Ils seront obligatoires de la part des citoyens si ces derniers veulent que leurs déchets soient ramassés. Ces contenants seront plus propres et plus sécuritaires pour tous les contribuables. Il n'y aura plus de sacs déchirés par les animaux.

Ceci a pour but de réduire la quantité de déchets enfouis et d'encourager les citoyens à faire de la récupération et de la réutilisation.

De plus, ces gros bacs vous seront utiles plus tard car le Conseil envisage la possibilité d'enlever une collecte l'été prochain et aussi de regrouper la cueillette des déchets à toutes les deux semaines dans un avenir rapproché.

SOYONS SOLIDAIRES DE NOS ACTES AFIN D'AVOIR UN ENVIRONNEMENT SALUTAIRE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

Je vous invite à lire le dernier commentaire de Monsieur G.-Étienne Pontbriand à la page 2 du présent bulletin, et à titre de maire je tiens à remercier Monsieur Pontbriand pour son dévouement et son implication auprès des citoyens au cours de ces nombreuses années.

Olivar Gravel, Maire



Mon dernier *Commentaire*

Monsieur le Maire; Consoeurs et confrères du conseil municipal, Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Cette soirée revêt un cachet particulier pour moi, car c'est avec nostalgie et une grande tristesse que je vous annonce bien humblement que je ne serai pas au rendez-vous du prochain scrutin municipal électoral en novembre 2005 prochain.

Il est intensément difficile et pénible pour un passionné de la politique de ne pas faire partie d'une élection... et d'y faire valoir ses idées et ses visions...

Un bref historique, cette merveilleuse aventure débuta en 1983, ma passion pour la politique municipale ainsi que la politique provinciale et fédérale m'a conduit directement à m'impliquer dans ma communauté, voilà 22 années consacrées avec amour aux citoyens de la municipalité... ma municipalité de St-Joseph-de-Sorel celle que je chéris depuis ce temps, je dois dire que je ne l'ai jamais trompée ni trahie malgré même les pressions de la fusion... mon enracinement profond m'a permis de conserver la légitimité et l'autonomie de notre ville, quoiqu'en disent les autres. Il faut savoir se tenir droit et profondément convaincu.

Cela a toujours été ma marque de commerce et qui me distinguait de toujours être franc, honnête et sincère, simple, disponible pour tous les citoyens et cela sans distinction, faire mon travail sans prétention, prenant position pour le meilleur intérêt de la collectivité.

Ceux qui me connaissent savent bien que mon intégrité personnelle n'a jamais été mise en doute et que je n'ai jamais été attaché de quelques manières que ce soit à la partisanerie. On ne se trompe jamais lorsque nous prenons le temps d'écouter nos commettants, ce qui n'est malheureusement pas le cas de certains politiciens depuis quelques années... C'est peut-être pourquoi que la côte de popularité de nos politiciens à tant baissé... je peux maintenant et me permettre compte tenu du temps vécu et de mon expérience, vous inviter à ouvrir bien grandes vos oreilles et à écouter et surtout vous rapprochez de la population, car celle-ci, ne se trompe jamais et aura toujours le dernier mot.

Durant toutes ces années que d'efforts j'ai déployés afin de faire participer davantage la population aux assemblées municipales et de questionner, je dois dire que j'ai toujours justifié mes prises de position et c'est ce que les politiciens doivent faire pour assurer une plus grande transparence... Une population bien informée est en mesure de mieux comprendre la direction prise par le conseil municipal.

Je ne veux pas me permettre d'être trop moralisateur, mais en toute simplicité je veux vous laisser un message ou un héritage,

celle que j'ai reçu de mes parents et qui m'a suivi durant toute ma vie et qui me suis toujours... que votre engagement soit passionné, fait avec amour et avec coeur.

En terminant, je veux remercier particulièrement toute la population du quartier numéro 3 pour toutes ces belles années de confiance que vous m'avez témoignées et dont je vous en suis très reconnaissant... vous savez, vous me manquez beaucoup, car nous avons eu beaucoup de bonnes complicités... un merci du plus profond de mon coeur, il est vrai de dire que la confiance se gagne.

Pour ce qui est du conseil municipal, je dois dire merci à Monsieur Olivar Gravel notre Maire, à qui je souhaite qu'il demeure à la barre du navire aussi longtemps que mon âge. Je vous dirai qu'il en aura pour encore plusieurs années...

À mes consoeurs et confrères conseillers, je vous dis Merci pour ces nombreuses années de complicité et de collégialité, Merci de m'avoir enduré aussi longtemps et Merci de m'avoir permis de m'exprimer avec respect même si quelques fois j'y suis allé avec un peu trop de convictions et d'insistances, Merci de votre générosité à mon égard.



Un Merci spécial à notre Directeur général, Monsieur Martin Valois pour son entière collaboration et son dévouement de tout instant. Merci à tout le personnel pour votre implication et votre travail toujours bien fait, votre professionnalisme est digne de

mention, sans hésitation je peux dire que grâce à votre lien d'appartenance à votre municipalité, nous pouvons être fier de vous.

À toute la population de Saint-Joseph-de-Sorel, je vous remercie de votre confiance et de votre soutien durant ces nombreuses années, un souvenir impérissable me poursuivra pour le reste de ma vie..

Un peu comme un vieux soldat je remets mes armes et les confie en toute confiance à la nouvelle génération... que ma sagesse soit votre guide... je quitte avec la satisfaction du devoir accompli.

Merci du plus profond de moi-même de m'avoir fait passer de ces beaux et bons moments à vous servir.

C'était mon dernier commentaire.

Georges-Etienne Pontbriand



Les *Décisions* importantes du conseil

SESSION ORDINAIRE

20 juin 05

CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT: Le Conseil octroie à l'architecte Daniel Cournoyer le contrat pour la préparation d'une esquisse préliminaire concernant un projet d'agrandissement au Centre Récréatif Aussant au montant de 2 850 \$ plus taxes.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES: Considérant que plusieurs plaintes ont été déposées à la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, (événement du vendredi soir 13 mai 2005); Considérant que des plaintes semblables ont été déposées en juin 2003; Considérant que le ministère de l'Environnement a noté lors d'une visite sur les lieux de l'usine des Forges de Sorel Inc. une déficience du système de récupération des poussières). Il est proposé de demander aux dirigeants des Forges de Sorel Inc. des explications concernant l'installation d'un système de refroidissement des poches à l'intérieur de leur usine. (C.P. 16/05/2005) et de plus d'aviser le ministère de l'Environnement d'intervenir auprès des dirigeants de l'usine afin de vérifier les allégations des citoyens au sujet des émissions de résidus de couleur gris blanchâtre (C.P. 06-06-2005).

ABOLITION DES SENS UNIQUES: Considérant qu'un conseiller propose d'abolir les sens uniques sur les rues Montcalm et Champlain; Cinq conseillers se prononcent contre, et un conseiller se prononce pour (C.P. 16-05-2005). Quatre conseillers se prononcent contre l'opportunité d'organiser un sondage auprès des citoyens et deux conseillers se prononcent en faveur (C.P. 06-06-2005). Les deux propositions sont donc rejetées par le Conseil municipal.

CENTRE RÉCRÉATIF AUSSANT: Le Conseil octroie le contrat pour la réfection de la toiture au Centre Récréatif Aussant à l'entrepreneur Cirtech Inc. au prix soumis de 178 173,72 \$ tel que recommandé par l'architecte Daniel Cournoyer.

BACS ROULANTS: Il est proposé d'aviser la MRC du Bas-Richelieu de l'intérêt de la Ville à procéder à même le regroupement d'achat desdits bacs roulants de 360 litres pour un bac bleu et un bac gris, de financer à 100 % l'achat desdits bacs à même le surplus accumulé, et que l'on fournisse à tous les citoyens un bac de chaque couleur et d'y faire inscrire le nom "Ville de Saint-Joseph-de-Sorel" (C.P. 06-06-2005).

15 août 05

LES FORGES DE SOREL: REJETS ATMOSPHÉRIQUE: Considérant que le ministère de l'Environnement a bel et bien confirmé que des échantillons de poussières ont été

prélevés sur certaines résidences de la rue Catherine et que les analyses chimiques de ces dernières ont été complétées; considérant que le ministère de l'Environnement a également mentionné qu'un rapport serait produit en ce qui a trait aux dites analyses chimiques; considérant que la compagnie Les Forges de Sorel Cie, par la voix de son Directeur de l'ingénierie et de l'entretien, nous a mentionné que les poussières rouges constatées proviennent d'un mal fonctionnement du dépoussiéreur et lequel problème a été réglé; considérant que le Directeur de l'ingénierie et de l'entretien des Forges de Sorel Cie mentionne également que la compagnie n'est pas en mesure de démontrer que la poussière d'une couleur blanchâtre provient ou non de leur opération et demande à voir le résultat des analyses faites par le ministère de l'Environnement afin de collaborer et vérifier si ces résidus s'apparentent au produit qu'elle utilise dans l'usine. En conséquence, il est proposé, secondé et unanimement résolu ce qui suit: que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel réitère sa demande auprès du ministère de l'Environnement concernant les résultats des analyses des échantillons recueillis sur les résidences des citoyens de la rue Catherine afin d'en connaître la teneur.

- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avise également le ministère de l'Environnement qu'elle souhaite toujours son implication dans le dossier en ce qui a trait, entre autres, au respect des normes environnementales par la compagnie Les Forges de Sorel Cie. Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel redemande au ministère de l'Environnement un rapport écrit concernant les interventions dans ledit dossier et leur conclusion afin d'en informer nos citoyens. Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande à la compagnie Les Forges de Sorel Cie de lui identifier la matière blanchâtre, apparaissant sur les photos que la Ville leur a fait parvenir, se trouvant en avant de leur porte principale, puisque lesdites poussières et ou matières blanchâtres s'apparentant fortement à ce qui a été retrouvé sur les résidences de la rue Catherine.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU: RÉALISATION DE TRAVAUX ET MODIFICATION À LA FORME JURIDIQUE:

Considérant que la Ville de Sorel-Tracy, avec la Régie Intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch, a réalisé une étude du système d'approvisionnement en eau potable réalisé par la firme CIMA intitulé « Gestion et exploitation intégrée des ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable - étude économique »; Considérant que suite à une réunion des membres de la Régie, les représentants de la Ville de Sorel-Tracy ont demandé une modification à la forme juridique actuelle de la Régie laquelle pourrait se fusionner avec la Régie de distribution desservie par l'usine de filtration du secteur Sorel; Considérant que les membres du Conseil de Ville de Saint-

Les *Décisions* importantes du conseil



Joseph-de-Sorel jugent adéquate la forme juridique actuelle de la Régie Intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch; Considérant que les membres du conseil seraient d'accord à faire un partage des quotes-parts afin de réaliser certains travaux tout en gardant la forme actuelle de la Régie; Considérant qu'il y a lieu de s'enquérir auprès de notre conseiller juridique, Me Conrad Delisle, sur les différentes opportunités; En conséquence, il est proposé, secondé et unanimement résolu: Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel fasse parvenir copie de la présente résolution à la Ville de Sorel-Tracy ainsi qu'à la Régie Intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch et d'aviser Me Conrad Delisle que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demande une consultation en ce qui a trait au point ci-haut mentionné.

SESSION SPÉCIALE

4 juillet 05

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte de participer à l'achat regroupé, de bacs roulants de 360 litres bleus et gris avec la MRC du Bas-Richelieu. Les 600 bacs bleus et les 600 bacs gris seront distribués gratuitement au mois de septembre et seront la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel (C.P. 05-06-20).



présente *Bienvenue chez nous*

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e lundi du mois à 15h30 et 18h30.

SOYEZ AU COURANT DE CE QUI SE PASSE DANS NOTRE VILLE.

Pour votre information voici les dates :

- 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre et 26 décembre 2005 ainsi que les 23 janvier, 27 février, 27 mars et 24 avril 2006.

PRO-MAIRE



Monsieur Jean-Guy Cournoyer
Siège présentement comme pro-maire

Monsieur Cournoyer a été élu conseiller pour la première fois en novembre 1995. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental, Comité de la Fête Nationale, Comité d'habitation, d'hygiène et d'embellissement, Comité des Loisirs, Comité de Sécurité Incendie, Comité de Protection civile Municipale.

MEMBRES DU CONSEIL

• Olivar Gravel	742.3148
• Serge Baron	742.5818
• Jean-Guy Cournoyer	743.8779
• Noëla Desmarais	742.7521
• Francine Parenteau	746.0896
• Georges-É. Pontbriand	743.9970
• Paul-Émile Tellier	746.4746

Le *Bilan* local et régional

MRC DU BAS-RICHELIEU

25 mai 05

COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL: (11 maires)

Réunis en comité de travail, les maires reçoivent des représentants du Centre de formation en entreprises Bernard Gariépy (CFER) et madame Diane Bouchard, directrice générale de l'Office de tourisme. De plus, ils font le point et discutent des sujets suivants : 1^e Les matières résiduelles (les bacs roulants, la collecte de RDD, le règlement concernant la gestion et la mise en valeur des matières résiduelles et de la production d'un dépliant); 2^e la Foire de Cholet en septembre 2005; 3^e de la relocalisation des bureaux; 4^e de la politique de mise en valeur des boisés; 5^e de la gestion des programmes de rénovation; 6^e du programme de parrainage de la sécurité publique et 7^e du dossier de la piste cyclable (du tronçon Varennes-Sorel, de la route verte; des travaux en cours, des poursuites judiciaires,...).

7 juin 05

SÉANCE RÉGULIÈRE: (11 maires et un conseiller)

BACS ROULANTS: Le Conseil des maires adopte le règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat de bacs roulants.

CLD: Le Conseil procède à la nomination des représentants des différents collèges électoraux au CA du CLD.

FIBRES OPTIQUES: Le Conseil adopte le règlement décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 138 518 \$ afin de verser une contribution à la Commission scolaire de Sorel-Tracy dans le cadre du programme "Villages branchés du Québec". Dans le cadre de ce programme, le ministère des Affaires municipales et des Régions a réservé à la MRC une aide financière répartie sur une période de 10 ans.

SHQ: La MRC refuse de signer l'entente soumise par la SHQ concernant la gestion de programme d'amélioration de l'habitat suite à la révision des processus de gestion étant donné la nécessité d'ajouter des ressources financières et humaines pour l'administration de ladite entente.

PISTE CYCLABLE: Les maires rencontrent les agriculteurs concernés concernant le projet de la piste cyclable. Ces derniers manifestent le désir d'en arriver à une entente hors cour relative aux poursuites judiciaires en cours avant les 14 et 15 juin prochains. Le Conseil des maires adopte une résolution rendant caduque les ententes faites il y a deux ans et se dit disposé à en négocier une nouvelle en faveur des deux parties.

13 juin 05

SÉANCE SPÉCIALE: (11 maires)

PISTE CYCLABLE: Moment historique, après quelques semaines de rencontres et de négociations, la MRC du Bas-Richelieu adopte la convention la liant avec les agriculteurs concernés et l'UPA concernant la piste cyclable ainsi que l'acquiescement à jugement. Les parties signent les documents sur le champ.

28 juin 05

COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL: (11 maires)

Le Conseil rencontre des représentants du Comité d'implantation d'un Fonds d'investissement économique régional – FIER (Claude Piché, Françoise Richer, André Lussier et Josée Plamondon) concernant la création d'un nouveau fonds de 5 M\$ pour notre région (1 667 000 \$ de participation locale et le reste par le gouvernement du Québec). De plus, ils reçoivent l'architecte monsieur Daniel Cournoyer au sujet de la relocalisation de la MRC dans le Centre-Ville de Sorel-Tracy et monsieur Alain Mathieu qui fait le point sur la gestion des déchets. Enfin, ils discutent du dossier de la décharge des cinq (à Sainte-Anne-de-Sorel), de la procédure d'embauche du coordonnateur en sécurité incendie et civile et de l'état de la situation relatif à notre délégation à envoyer à la Foire de Cholet en France.

12 juillet 05

SÉANCE SPÉCIALE: (12 maires)

CHOLET: Le Comité d'organisation de la présence de la MRC à la Foire de Cholet en France dépose son rapport et le Conseil des maires nomme ses représentants.

FIER: La MRC accepte de participer à la création du Fonds d'investissement économique et régional du Bas-Richelieu (FIER) en partenariat avec des investisseurs de la région et du Gouvernement du Québec.

PISTE CYCLABLE: Le Conseil nomme les patrouilleurs de la piste cyclable et dépose un avis de motion afin d'adopter un règlement d'emprunt à ce sujet.

RETRAITÉS DES ACIERS ATLAS: Le Conseil des maires appuie les démarches entreprises par le regroupement des retraités d'Atlas et accepte d'intervenir auprès de la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale afin qu'elle prenne tous les moyens à sa disposition pour rétablir la perte des rentes des retraités des Aciers Atlas.

Le *Bilan* local et régional



MRC DU BAS-RICHELIEU

25 mai 05

COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL: (11 maires)
Réunis en comité de travail, les maires reçoivent des représentants du Centre de formation en entreprises Bernard Gariépy (CFER) et madame Diane Bouchard, directrice générale de l'Office de tourisme. De plus, ils font le point et discutent des sujets suivants : 1^e les matières résiduelles (les bacs roulants, la collecte de RDD, le règlement concernant la gestion et la mise en valeur des matières résiduelles et de la production d'un dépliant); 2^e la Foire de Cholet en septembre 2005; 3^e de la relocalisation des bureaux; 4^e de la politique de mise en valeur des boisés; 5^e de la gestion des programmes de rénovation; 6^e du programme de parrainage de la sécurité publique et 7^e du dossier de la piste cyclable (du tronçon Varennes-Sorel, de la route verte; des travaux en cours, des poursuites judiciaires,...).

7 juin 05

SÉANCE RÉGULIÈRE: (11 maires et un conseiller)

BACS ROULANTS: Le Conseil des maires adopte le règlement décrétant une dépense et un emprunt pour l'achat de bacs roulants.

CLD: Le Conseil procède à la nomination des représentants des différents collèges électoraux au CA du CLD.

FIBRES OPTIQUES: Le Conseil adopte le règlement décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 138 518 \$ afin de verser une contribution à la Commission scolaire de Sorel-Tracy dans le cadre du programme "Villages branchés du Québec". Dans le cadre de ce programme, le ministère des Affaires municipales et des Régions a réservé à la MRC une aide financière répartie sur une période de 10 ans.

SHQ: La MRC refuse de signer l'entente soumise par la SHQ concernant la gestion de programme d'amélioration de l'habitat suite à la révision des processus de gestion étant donné la nécessité d'ajouter des ressources financières et humaines pour l'administration de ladite entente.

PISTE CYCLABLE: Les maires rencontrent les agriculteurs concernés concernant le projet de la piste cyclable. Ces derniers manifestent le désir d'en arriver à une entente hors cour relative aux poursuites judiciaires en cours avant les 14 et 15 juin prochains. Le Conseil des maires adopte une résolution rendant caduque les ententes faites il y a deux ans et se dit disposé à en négocier une nouvelle en faveur des deux parties.

13 juin 05

SÉANCE SPÉCIALE: (11 maires)

PISTE CYCLABLE: Moment historique, après quelques semaines de rencontres et de négociations, la MRC du Bas-Richelieu adopte la convention la liant avec les agriculteurs concernés et l'UPA concernant la piste cyclable ainsi que l'acquiescement à jugement. Les parties signent les documents sur le champ.

28 juin 05

COMITÉ GÉNÉRAL DE TRAVAIL: (11 maires)
Le Conseil rencontre des représentants du Comité d'implantation d'un Fonds d'investissement économique régional – FIER (Claude Piché, Françoise Richer, André Lussier et Josée Plamondon) concernant la création d'un nouveau fonds de 5 M\$ pour notre région (1 667 000 \$ de participation locale et le reste par le gouvernement du Québec). De plus, ils reçoivent l'architecte monsieur Daniel Cournoyer au sujet de la relocalisation de la MRC dans le Centre-Ville de Sorel-Tracy et monsieur Alain Mathieu qui fait le point sur la gestion des déchets. Enfin, ils discutent du dossier de la décharge des cinq (à Sainte-Anne-

Ramassage des ordures ménagères et cueillette sélective

Veuillez prendre note que maintenant **les ordures ménagères et la cueillette sélective** sont ramassées en même temps **une (1) fois par semaine, soit le lundi**. Les déchets volumineux (**gros objets**) seront ramassés en même temps que les déchets domestiques.

Nous vous demandons de les mettre à la rue la veille de la journée de la cueillette question de salubrité et de propreté **(soit après 19h00 le dimanche soir)**.





L' *Environnement*

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

26-27 mai 05

19^e CONFÉRENCE ANNUELLE

LE THÈME: Le Saint-Laurent et les Grands Lacs : Une responsabilité collective (Plus de 175 délégués provenant de plusieurs municipalités américaines, ontariennes et québécoises, dont de la région Marcel Robert et Olivar Gravel)

OUVERTURE: Le maire de Québec et président de la CUQ, Jean-Paul L'Allier, ouvre la conférence. Il est suivi du Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest et par monsieur Thomas Mulcair, ministre du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec. Ce dernier demande la collaboration de tous les utilisateurs de notre eau douce en amont et en aval afin d'améliorer la qualité de l'eau des Grands Lacs et du fleuve St-Laurent.

QUALITÉ DE L'EAU: Nous assistons par la suite à un forum portant sur "La qualité de l'eau". Mme Kristen Sarri, North East Midwest Institute, Washington, nous entretient sur "La gestion des eaux de l'Est"; Claude Comtois, professeur U. de Montréal sur "Le transport maritime et environnement : une perspective mondiale" et M. Louis-Gilles Francoeur, journaliste "Le Devoir" sur "Une vision environnementale". M. Comtois rapporte les résultats d'une recherche mondiale portant sur le transport maritime qui va en s'accroissant. Ces entreprises doivent adopter des politiques vertes car le développement durable est rentable. En effet, les banques accordent des meilleurs taux aux entreprises qui se préoccupent de l'environnement. M. Francoeur cerne bien la problématique de la qualité de l'eau des Grands Lacs et du Saint-Laurent : La situation stagne depuis quelques années; des produits toxiques provenant des Grands Lacs polluent le fleuve; la baisse prévue de un mètre du niveau d'eau des Grands Lacs serait catastrophique pour le fleuve et le lac Saint-Pierre,...; le traitement inadéquat des eaux usées de Montréal est inquiétant; le contrôle des niveaux d'eau est un défi pour l'environnement;... Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel questionne les panélistes sur la vitesse des navires et l'érosion, sur le projet d'élargissement du fleuve de même que sur l'usine d'épuration des eaux de Montréal. M. Francoeur ne croit pas en la réalisation du projet d'élargissement du fleuve car ce serait catastrophique pour ses rives, ses lacs, ses îles, etc.

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA: L'Honorable Stéphane Dion, ministre de l'Environnement Canada, nous parle des positions et gestes du gouvernement du Canada face aux enjeux Saint-Laurent/Grands Lacs. Il souhaite une régularisation de l'eau planifiée; il est contre le projet d'élargissement du fleuve; et il croit à une entente prochaine avec le gouvernement du Québec sur le Plan d'action Saint-Laurent.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE: Les membres de l'association internationale des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent et ceux de "Great Lake Cities Initiatives" acceptent le regroupement des deux organismes. Elle portera le nom de "Alliance des Villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (Great Lakes and St-Lawrence Cities Initiative)". De plus, ils adoptent plusieurs résolutions portant sur les points suivants : 1. les espèces envahissantes; 2. les surplus d'égouts; 3. la collaboration régionale; 4. les plages; 5. La gestion de l'eau; 6. La restauration; 7. Le mercure; 8. "Devils Lake"; 9. Collaboration internationale sur l'eau; 10. Étude sur le lac St-Clair.

DÉRIVATIONS ET PRÉLÈVEMENT D'EAU: M. Sam Speck, directeur, Ohio Department of Naturel Ressource, nous explique la nouvelle proposition du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs. Les maires suivants réagissent à la proposition du Conseil des gouverneurs : Jean-Paul L'Allier (Québec), Richard M. Daley (Chicago), David Miller (Toronto) et M. Tremblay (Montréal). Deux panélistes réagissent : M. George Kuper, président Council of Great Lakes Industries ainsi que M. Harvey Mead, président Union québécoise pour la conservation de la nature. M. Mead nous informe de la montée de l'eau salée dans le fleuve en direction de Québec, assurer la permanence de l'écosystème, la CMI parle de conservation et de gestion alors que l'UQCN de développement durable, les dérivations et prélèvement doivent être minimisés,...

GESTION DES NIVEAUX D'EAU: M. André Carpentier, membre canadien du Conseil de l'étude internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent, fait le point sur la mise à jour des critères de la Commission Mixte internationale. Trois plans de régularisation sont proposés tenant compte des avantages économiques, et de l'environnement (cela entraînera certaines pertes pour les propriétaires riverains et les plaisanciers). Des réunions d'information seront tenues en Ontario et au Québec du 19 avril au 15 juin et des assemblées publiques du 10 juin au 28 juillet. Une assemblée se tiendra à Sorel-Tracy le 28 juillet. Trois panélistes nous parlent des impacts de la gestion des niveaux d'eau: Helen Fotopoulos, membre du CE, Ville de Montréal (impacts sur la ville de Montréal), Max Streibel, South Shore Collaborative, Lac Ontario (impacts pour les résidents américains du lac Ontario) et Peter Fetchum, maire, Township Of Archipelago (impacts dans la Baie Georgienne).

QUE NOUS RÉSERVE L'AVENIR: D'abord, le très honorable Herb Gray, président canadien; CMI nous trace les grands enjeux du système Grands Lacs / Saint-Laurent telle que vue par la CMI; puis John H. Carey, d.g., Environnement Canada, Burlington, projette "La qualité de l'eau que nous devons nous attendre dans les années à venir"; ensuite Pierre Baril, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Québec présente l'exemple de collaboration: l'entente Canada / Québec sur la qualité de l'eau du St-Laurent, (l'assainissement des eaux usées, 98 % réalisé; les 3 plans d'action conjoints ont donné des résultats; formation des Comités ZIP;...) et enfin Nicole Trépanier, d.g., armateurs du St-Laurent nous affirme que le transport maritime, une solution environnementale?

Élections



MESSAGE DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Le 6 novembre 2005 marquera une première au Québec: la tenue simultanée d'élections municipales sur l'ensemble du territoire provincial.

Durant la prochaine campagne électorale, le Directeur Général des Élections (DGE) diffusera des messages d'informations à l'ensemble des électeurs du Québec en utilisant le concept apparaissant sur cette page.

Il m'apparaît judicieux de vous expliquer cet intéressant concept qui est axé sur un milieu de vie où il fait bon vivre et qui donne le goût de s'impliquer.

Le slogan «*J'agis sur mon milieu de vie*» vient donner le sens au geste de voter lors d'une élection municipale. Un vote à ce niveau, c'est une action directe du citoyen sur son milieu de vie.

Le visuel du concept vient appuyer ce slogan: le cercle à l'intérieur duquel s'activent les personnages et objets, représente un milieu de vie et symbolise l'espace pour marquer son bulletin de vote.

Finalement, la main manipulant un élément du montage rappelle le geste de déposer son bulletin de vote dans l'urne et par le fait même, que voter aux élections municipales, c'est agir sur son milieu de vie.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel utilisera également ce concept dans ses communications avec vous, citoyens et citoyennes de Saint-Joseph-de-Sorel.

Le DGE nous rappelle que la participation électorale est fondamentale en démocratie puisqu'elle fonde la légitimité des élus. Toutefois, la démocratie va bien au-delà du seul exercice du droit de vote. C'est une façon de vivre en société, de débattre et d'agir sur son milieu de vie. Agir sur son milieu de vie peut se faire notamment en posant sa candidature.

Les informations concernant les élections municipales contenues dans le présent bulletin municipal ont pour but de vous informer sur les principales dispositions légales du processus électoral. Au cours des semaines à venir, d'autres informations importantes vous seront acheminées à votre domicile. Je vous invite à les lire attentivement.

Nous vous invitons également à consulter la section «Élection» qui apparaîtra prochainement sur notre site internet.

Martin Valois, ca
Président d'élection





Élections

DATES IMPORTANTES À RETENIR

23 septembre 05

1^{er} jour pour produire une déclaration de candidature.

14 octobre 05

dernier jour pour produire une déclaration de candidature.

30 octobre 05

jour du vote par anticipation (de 12 h 00 à 20 h 00) (salle des caucus à l'Hôtel de Ville) (Cette journée est réservée pour les personnes handicapées, les membres du personnel électoral et les personnes qui ont des raisons de croire qu'ils leur seront difficile de voter le jour du scrutin.)

6 novembre 05

jour du scrutin (de 10 h 00 à 20 h 00)
(gymnase de l'école Martel)

LE PERSONNEL ÉLECTORAL

Toute personne intéressée à travailler la journée du vote par anticipation ou le jour du scrutin peut transmettre sa demande à Mme Chantal Bérard, secrétaire d'élection 742-3744.

POUR VOTER, VOUS DEVEZ AVOIR:

- la qualité d'électeur
- être inscrit sur la liste électorale
- et vous identifier en présentant l'un des documents suivants:
 - votre carte d'assurance maladie;
 - votre permis de conduire;
 - votre passeport canadien;
 - votre certificat de statut d'Indien;
 - votre carte d'identité des Forces canadiennes

J'agis sur mon milieu de vie!

QUI POSSÈDE LA QUALITÉ D'ÉLECTEUR?

Conditions requises pour être électeur au 1^{er} septembre 2005:

- être une personne physique
- être majeur
- être de citoyenneté canadienne
- ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévue par la loi (en curatelle ou coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse);

ET remplir l'une des trois conditions suivantes:

- être domicilié sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, et, depuis au moins six mois, au Québec;
- être, depuis au moins douze mois, le propriétaire unique d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité et avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
- être, depuis au moins douze mois, le copropriétaire d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité et avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le 1^{er} septembre 2005 et avoir transmis cette procuration à la municipalité pour inscription sur la liste électorale;

NOTE: Toute personne qui aura atteint 18 ans le jour du scrutin (6 novembre 2005) a aussi le droit d'être inscrite sur la liste électorale.

QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT?

Pour être «éligible à un poste de maire ou de conseiller», toute personne doit:

- avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale, c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes le 1^{er} septembre 2005:
 - être une personne physique;
 - être majeure (au 6 novembre 2005);
 - être de citoyenneté canadienne;
 - ne pas être en curatelle ni dans un cas d'incapacité prévu par la loi;

ET l'une des deux (2) conditions suivantes:

- 1) être domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
 - 2) être depuis au moins douze mois le propriétaire unique d'un immeuble ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise;
- de plus, résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze mois.



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT (suite)

Elle nous dit que le transport maritime doit être vu comme une solution environnementale (moins de camions sur les routes, moins de pollution atmosphérique). Les armateurs possèdent une stratégie de développement durable pour le St-Laurent.

CONCLUSION: Nous devons être solidaire autant en amont qu'en aval. Nous ne sommes pas propriétaire de l'eau, mais nous en sommes les fiduciaires.

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL SAINT-JOSEPH-DE-SOREL / QIT-FER ET TITANE

21 juin 05

RENCONTRE: (De QIT: Jacques Thivierge, Dominique Beaudry, Antoine Lagimanière, Louis Palazzo et Richard Meloche) (De St-Joseph-de-Sorel : Conseil : Noëla Desmarais, Francine Parenteau, J.-G. Cournoyer, Serge Baron et Olivar Gravel; Citoyens : Guylaine Duhamel, Léon Latour, André Cournoyer, Jean Deguise, J.-G. Valois, Louis Lesieur et Jacques Renaud). Les représentants s'entendent sur la MISSION, LE MANDAT ET LES MODALITÉS GÉNÉRALES de fonctionnement du Comité environnemental Saint-Joseph-de-Sorel / QIT-Fer et Titane.

PROGRAMME DE RÉDUCTION DES POUSSIÈRES: Les représentants de QIT nous présentent le programme de réduction de poussières dans la cour (piles de scorie, chargement au quai,...), à l'usine d'enrichissement (cheminée verte, dépoussiéreur, ...), aux fours, à l'UGS et à l'Acierie. Il y a des inspections et un suivi qui se font régulièrement.

PROGRAMME DE RÉDUCTION DE BRUIT: Ils font l'état de la situation du programme de réduction de bruit communautaire: implantation de correctifs, les investissements futurs et l'entretien des appareils.

EXPANSION UGS: Monsieur Jacques Thivierge fait le point sur l'expansion de l'usine UGS de QIT.

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

11 juin 05

SESSION D'INFORMATION: Le Comité ZIP du lac Saint-Pierre et Union Saint-Laurent, Grands Lacs tiennent une session d'information sur l'état du Saint-Laurent et la mise à jour du Plan d'action et de réhabilitation écologique du lac Saint-Pierre (PARE). Des spécialistes présentent des conférences sur les thèmes suivants : les habitats et les ressources naturelles; la santé; la pollution et la contamination; le récréotourisme; la concertation et le rayonnement dans le milieu et enfin "l'Éducation et la communauté".

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE (CMI)

28 juillet 05

CONSULTATION DU COMITÉ D'ÉTUDE INTERNATIONALE SUR LE LAC ONTARIO ET LE FLEUVE SAINT-LAURENT: (Plus de 100 personnes dont le préfet, Pierre Arnold et Noëla Desmarais aussi du Comité d'étude Marc Hudon et du CMI, Monsieur Carpentier et un américain co-président). Le Comité d'étude a pour objectif d'évaluer l'ordonnance d'approbation déposée par la Commission au sujet de la régularisation des eaux du lac Ontario qui se déversent dans le fleuve St-Laurent. Les auteurs de l'étude évaluent les effets des variations des niveaux d'eau sur les collectivités riveraines, les utilisations industrielles et domestiques de l'eau, la navigation commerciale, les producteurs d'hydro-électricité, l'environnement et la navigation de plaisance et le tourisme. Le Comité d'étude a consulté plusieurs organismes, plusieurs citoyens, etc. ainsi que plusieurs comités techniques. Il a pour mission de proposer 3 plans à la CMI qui prendra une décision à partir des 3 hypothèses soumises. Le plan A (économie équilibrée), le plan B (environnement équilibré) et le plan D (avantages globaux). La CMI prendra une décision au cours de l'année 2005 et devrait la soumettre de nouveaux aux citoyens à une date ultérieure.

QIT-FER ET TITANE INC.

20 juin 05

COMMUNIQUÉ: Dans un communiqué daté du 20 juin 2005, monsieur Jacques Thivierge, directeur communications et développement durable de QIT-Fer et Titane nous informe que des travaux de nettoyage des réservoirs d'acide chlorhydrique à l'usine UGS se dérouleront du 20 juin au 15 juillet. L'usine UGS entreprend le nettoyage de 4 de ses 6 réservoirs d'acide chlorhydrique. Cette opération est menée 2 à 3 fois par année afin de retirer les boues qui s'empilent au fond des réservoirs d'une capacité de 700 m³. Ces travaux sont nécessaires car les boues accumulées enlèvent de la capacité d'entreposage aux réservoirs. Les boues sont constituées de scorie UGS et d'acide. Ces travaux d'entretien consistent essentiellement à vider les réservoirs en utilisant un camion aspirateur. Afin d'atténuer les niveaux de bruits reliés à cette opération, les camions sont placés derrière les réservoirs et jamais en bordure du fleuve. À compter de 18 h, les camions sont dissimulés derrière les silos d'entreposage de la scorie (de 100 pieds de hauteur) et devant la bâtisse des services de l'UGS de façon à réduire, le plus possible, le bruit. Ces travaux, qui forcent QIT à réduire sa production de scorie UGS, doivent être effectués le plus rapidement possible et se dérouleront 24 heures sur 24. Après avoir été neutralisée, la boue sera acheminée à l'usine d'assainissement des effluents de QIT, solidifiée et ensuite mélangée aux autres matières résiduelles de l'usine UGS qui sont empilées au site de dépôt autorisé de résidus miniers de la compagnie à Sorel-Tracy. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou questions en utilisant notre ligne téléphonique Assistance environnement au (450) 746-3040 ou 1-866-746-5610.



L' **Environnement**

QIT-FER ET TITANE INC. (suite)

3 août 05

COMMUNIQUÉ: Dans un communiqué daté du 3 août 2005, monsieur Jacques Thivierge, directeur communications et développement durable de QIT-Fer et Titane nous informe d'un projet d'exploitation minière à Madagascar : des investissements de 235 millions \$ CAN aux installations de QIT-Fer et Titane à Sorel-Tracy pour transformer le minerai. Ces investissements comprendront, entre autres, une augmentation de la capacité des fours de réduction et de l'entreposage du minerai, l'ajout de silos d'entreposage et une expansion des installations portuaires. Le projet de Madagascar produira ses premières tonnes au cours du dernier trimestre de 2008 pour atteindre une capacité annuelle de production de 750 000 tonnes d'ici 2012. À ce moment, QIT sera en mesure de produire annuellement 475 000 tonnes de scorie contenant 91 % de TiO₂. « Le projet de Madagascar, qui compte sur un gisement dont la durée de vie est évaluée à 40 ans, permettra à QIT-Sorel de produire à pleine capacité à partir de 2012. De plus, nous serons en mesure d'offrir à nos clients producteurs de pigments de titane, des produits de TiO₂, de différents grades, ce qui positionnera notre entreprise de façon avantageuse dans ce marché hautement concurrentiel », a déclaré Pat Fiore, Président de QIT-Fer et Titane Inc. Il a ajouté que deux des neuf fours de l'usine de réduction de Sorel-Tracy seront entièrement dédiés au minerai de Madagascar alors que les sept autres fours continueront de traiter le minerai de la mine de Havre-Saint-Pierre. « Le minerai de HSP est plus riche en fer que le minerai de Madagascar et celui-ci nous permettra de maintenir notre position concurrentielle dans les marchés de la fonte, de l'acier et des poudres métalliques, » a-t-il poursuivi. « Nos clients sont de plus en plus exigeants et, avec l'appui de nos employés dans l'amélioration continue, nous ferons ce qu'il faut pour répondre à leurs attentes et leur offrir des produits diversifiés de grande qualité, » a conclu Pat Fiore. Présente au Québec depuis plus de cinquante ans, QIT-Fer et Titane inc. est une entreprise minière et métallurgique qui compte quelque 2000 employés répartis à sa mine de Havre-Saint-Pierre et à son complexe métallurgique de Sorel-Tracy. Elle est un des principaux fabricants de bioxyde de titane pour l'industrie du pigment et un leader mondial dans la production de fonte et d'acier de haute qualité.

10 août 05

COMMUNIQUÉ: Dans un communiqué daté du 10 août 2005, monsieur Jacques Thivierge, directeur communications et développement durable de QIT-Fer et Titane nous informe d'un projet d'exploitation de l'usine UGS. QIT-Fer et Titane entreprendra le fonçage de pieux pour les fondations d'un nouvel agrandissement de son usine UGS. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'une nouvelle expansion de l'usine UGS, qui doit faire l'objet d'une approbation cet automne de Rio Tinto, l'actionnaire de QIT, et

qui ferait passer la capacité actuelle de 325 000 tonnes par année à 375 000 tonnes. Deux machines de fonçage seront nécessaires au fonçage de 276 pieux. De plus, une grue servant à la manipulation du matériel et une foreuse équipée d'un compresseur pour le pré-fonçage du sol seront aussi utilisées. Les travaux de fonçage devraient être complétés d'ici la fin octobre. Des mesures d'atténuation du bruit ont été prévues pour la durée des travaux. Ainsi, l'enclos acoustique qui avait été utilisé lors de la dernière expansion en 2004 sera utilisé à nouveau. Cette mesure d'atténuation, qui recouvrira le marteau et le pieu lors du fonçage, a donné des résultats très positifs. En effet, une étude, qui comprenait la prise de mesures de bruit lors du fonçage de deux pieux avec l'enclos et de deux autres, sans enclos, avait démontré l'efficacité de cette technologie puisque la diminution de la contribution sonore alors obtenue à St-Ignace-de-Loyola (la communauté la plus susceptible d'être affectée par le bruit lors de la dernière expansion) avait été de 75%, soit une diminution de 10 à 14 décibels pour le niveau moyen et de 11 à 16 décibels pour le niveau maximum. De plus, puisque les travaux se dérouleront du côté sud de l'usine, les bâtisses serviront elle-même d'écrans acoustiques. Par ailleurs, les travaux de fonçage de pieux s'effectueront le jour, entre 7h00 et 17h00, et en semaine seulement. Si le projet reçoit l'approbation de notre actionnaire, d'autres mesures d'atténuation seront prises pendant les autres étapes de la construction et nous vous tiendrons informés des développements à cet effet. Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires ou questions en utilisant notre ligne téléphonique, assistance environnement au 450-746-3040 ou 1-866-746-5610.

TABLE DES ÉLUS DU LAC SAINT-PIERRE

22 juin 05

RENCONTRE: (20 personnes dont de la région: Marcel Robert, Denis Boisvert, Pierre Arnold et Olivar Gravel)

LA PÊCHE SPORTIVE ET L'AFC: Monsieur Jean Benoît, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune de la Mauricie et du Centre du Québec, explique les nouvelles mesures liées à la gestion des stocks de perchaude au lac St-Pierre et de la création d'une Aire Faunique Communautaire, décrétée le 27 avril dernier. Les élus déplorent l'iniquité tant qu'aux mesures régissant la pêche à la perchaude pour les pêcheurs sportifs. M. Pierre Arnold dépose une pétition de 900 signatures demandant d'amender les mesures afin de permettre la prise de 25 perchaudes au lieu de 5 et cela 7 jours par semaine l'été. Concernant l'aire faunique communautaire (AFC), les élus décident de former un bureau des délégués régissant l'aire faunique et le développement du lac St-Pierre et recommandent la composition d'un Conseil d'administration de 18 personnes, dont 6 élus, 6 pêcheurs sportifs et 6 représentants socio-économiques. De plus, ils adhèrent la composition de la Coopérative de solidarité de la réserve de la biosphère du lac St-Pierre et acceptent d'en faire partie (2 délégués).



TABLE DES ÉLUS DU LAC SAINT-PIERRE (suite)

26 aout 05

RENCONTRE D'INFORMATION SUR L'IMPLANTATION D'UNE AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE AU LAC SAINT-PIERRE: (Environ 20 personnes, dont de la région Pierre Arnold, Marcel Robert, Denis Boisvert et Olivar Gravel). M. Jean Benoît, directeur à la Direction de l'aménagement de la faune de la Mauricie et du Centre-du-Québec fait l'état de la situation sur la position prise par la Table des élus le 22 juin dernier concernant la formation d'une aire faunique communautaire (AFC). Ce dernier, nous informe de l'inquiétude de la Fédération québécoise de la faune (FQF) relative à la nomination des membres du CA de l'Aire faunique communautaire par le Bureau des délégués. Après discussion, il est proposé de permettre à la FQF de nommer ses représentants mais que pour les autres délégués un choix sera fait par le Bureau des délégués afin d'assurer une bonne répartition géographique. L'échéancier de mise en place de l'AFC est fixé à janvier 2007. Un Comité provisoire formé des DG des MRC concernés est formé afin de préparer les règlements généraux du Bureau des délégués et afin de préparer un projet de règlements généraux régissant l'AFC en collaboration avec la FQF.

TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DU BAS-RICHELIEU

7 juin 05

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE: (Olivar Gravel, Martine Beaudreau, Pierre Arnold, Carole Descheneaux, Jacinthe Sirois, André Potvin, Yves Bérard, Monique Fortin, Marie-Noëlle Girard, Hélène Gignac, René Lachapelle, Jeanne Cournoyer, Jeanne Fortin, Gilles Lavallée, Marc Lavoie, Steven Duquette ainsi que Julie Cournoyer, observatrice) Le président présente le rapport annuel 2004-2005 ainsi que le plan d'action révisé pour l'année 2005-2006 dont la contribution de la Table de concertation en environnement au plan stratégique de développement du Bas-Richelieu 2005 à 2009. Aussi, il présente un résultat préliminaire de l'Étude Internationale sur le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent dont une consultation se tiendra à Sorel le 28 juillet ainsi que le compte rendu du 19^e Colloque de l'Association internationale des maires des Grands Lacs et du St-Laurent. Enfin, les membres élisent les officiers de la Table : Olivar Gravel, président, Jacinthe Sirois, vice-présidente à la planification stratégique, Hélène Gignac, vice-présidente à la formation et à l'information, René Lachapelle, secrétaire et Martine Beaudreau, trésorière).

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL SAINT-JOSEPH-DE-SOREL/ QIT-FER ET TITANE

MISSION: En conformité avec la politique environnementale de

QIT-Fer et Titane, le Comité environnemental Saint-Joseph-de-Sorel/QIT-Fer et Titane vise à favoriser l'équilibre entre le développement industriel de QIT et le respect du milieu de vie des citoyens de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Dans le but de contribuer à leur qualité de vie, le Comité met en place les conditions d'un dialogue profitable à l'entreprise et à la communauté. Il exerce son pouvoir de recommandation dans un esprit d'ouverture, de transparence et de concertation.

MANDAT: Le Comité est un lieu d'échange d'information et de consultation. Il est appelé à diffuser toute information jugée pertinente à la réalisation de sa mission.

Lieu d'échange, ses membres partagent des renseignements utiles à une meilleure connaissance des impacts environnementaux, actuels et potentiels, ainsi que des mesures pour les prévenir ou les atténuer. Les membres sont informés des contrôles et des normes en vigueur concernant les activités du site industriel et ceux prévus pour les projets qui leur sont présentés.

Lieu de consultation, ses membres sont invités à étudier les modalités d'exploitation et de développement de l'entreprise pouvant générer des impacts environnementaux. Ils participent à la recherche de solutions réalistes et durables et sur les façons de les communiquer.

Source de diffusion de l'information, le Comité fournit aux membres de la communauté une information adéquate sur tout sujet relatif à sa mission.

MODALITÉS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT:

Le Comité est composé de représentants de la municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel et de QIT-Fer et Titane. La Ville est représentée par au maximum 8 citoyens et sept élus municipaux - tous choisis selon les modalités établies par la Ville. QIT est représentée par la personne qui dirige le Service de l'Environnement et par celle à la tête du Service Développement durable et Communications. Au besoin, le Comité peut également inviter tout spécialiste ou personne pouvant apporter des informations complémentaires.

Les rencontres ont lieu trois fois par année et, sauf avis contraire, elles se tiennent à huis clos. Des rencontres additionnelles peuvent être organisées au besoin.

Les membres privilégient des échanges ouverts, francs et honnêtes. Même si le Comité n'a pas de pouvoir décisionnel, les échanges se font dans un esprit de concertation et de recherche de consensus.

Le Comité utilise principalement le Bulletin municipal pour informer la population de Saint-Joseph-de-Sorel. QIT et la Ville collaborent à la diffusion d'une information adaptée aux besoins des lecteurs.



Les *Loisirs*

SALLE MUNICIPALE DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH DE-SOREL

Trois (3) salles non-fumeurs sont à la disposition de la population pour des réceptions ou réunions de tout genre.

• SALLE MUNICIPALE NO 1 :

Endroit : 303, rue Élisabeth
Capacité : environ 250 personnes
Coût : 150,00 \$ (tx incluses)

• SALLE MUNICIPALE NO 2 :

Endroit : 303, rue Élisabeth
Capacité : environ 80 personnes
Coût : 100,00 \$ (tx incluses)

• SALLE COMMUNAUTAIRE* :

Endroit : 203, rue Élisabeth
 (2e étage du local des 3 Âges)
Capacité : environ 30 personnes
Coût : 75,00 \$ (tx incluses)

* La ville loue cette salle aux contribuables de Saint-Joseph-de-Sorel aux périodes suivantes : entre le 10 décembre et le 1er février et entre le 1er juillet et le 15 août.

ABONNEMENT À LA BIBLIOTHÈQUE VILLE DE SOREL-TRACY

NOTEZ BIEN...

Présentez votre reçu au bureau du secrétariat de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et vous pourrez demander votre remboursement. Un chèque vous sera émis après l'assemblée régulière du Conseil de ville.

Prix et remboursement sujet à modification.

	Coût d'inscription		Remboursement par la Ville de St-Joseph-de-Sorel
	NON-RÉSIDENT	RÉSIDENT	
FAMILIAL	125.00\$	----	Remboursement de : 125,00 \$
ADULTES	75.00\$	----	Remboursement de : 75,00 \$
JEUNES	75.00\$	----	Remboursement de : 75,00 \$

CLUB DE SCRABBLE



Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'oSais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702 rue Montcalm | **Salle numéro:** 1
Jour: Tous les mardis | **Arrivée:** 19h00

Informations : Madame Monique Blanchard • (450) 743-8197

• BINGO RÉCRÉATIF •

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !

Jeune fille...

viens faire de la

gymnastique !



Viens t'**amuser** et te mettre **en forme** avec des **entraîneurs qualifiés** et **fédérés**.

Programme

- Exercices au sol
- Barres asymétriques
- Poutre
- Saut



Les inscriptions se tiendront au **Gymnase d'Altigym** au **Centre Sacré-Coeur** (entrée arrière) les **10 et 17 septembre 2005** de **9 hres à 13 hres**.

Pour plus d'informations, téléphonez au **742-4157** (boîte vocale)





vous propose une belle rentrée culturelle pour le mois de septembre!

**Jeudi 22 septembre à 20h30
à la salle Georges-Codling**

Sylvain Cossette
Spectacle solo où il présente les plus belles chansons de son répertoire

**Les 23-24-30 septembre et 1^{er} octobre
à 20h30 à la salle Georges-Codling**

La Mouette de Anton Tchekov
Pièce de théâtre produite par la Doublure.

**Vendredi 30 septembre à 20h30
au Centre culturel de Sorel-Tracy**

Yann Perreau
Spectacle où l'artiste présente les chansons de son plus récent album, **Nucléaire**.

Recrutement **SCOUT**

Le Groupe Scout Pierre de Saurel accueille les jeunes filles et garçons de 7 à 14 ans. Selon leur âge ils se regroupent ainsi : 7-8 ans (castors), 9-11 ans (louveteaux, 12-14 ans (éclaireurs/res). Il y a place en scoutisme pour les 15-17 ans au niveau (Pionniers/ères). Avec un nombre satisfaisant de jeunes et de quelques adultes pour assurer l'encadrement le groupe pourrait offrir ce service. Être scout, c'est un mode de vie que l'on acquiert pour toujours. Globalement, le scoutisme amène les jeunes à être physiquement actifs à se montrer critiques de manière constructive, à s'ouvrir à l'environnement, à faire preuve de sens de solidarité sociale et à ne pas craindre d'afficher ce en quoi ils croient.

Adapter à chacun des groupes d'âges, le mouvement offre des programmes d'éducation bien structurés et vise la progression de l'individu. Les apprentissages passent principalement par le jeu.

L'âge minimum requis selon les différents niveaux doit être atteint au plus tard le 30 septembre 2005. Les jeunes ont la possibilité d'effectuer deux visites à l'unité de leur niveau, sans engagement de leur part, afin de mieux connaître et de découvrir le monde du scoutisme. Les adultes (18 ans et +) responsables, désireux de fonctionner en équipe et ayant à cœur la progression des jeunes sont invités à se joindre soit aux équipes d'animation ou au conseil de gestion.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES : MADAME DIANE CHARBONNEAU AU 743-7142 OU 742-5634

COURS AMBULANCIERS SAINT-JEAN

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent le cours de premiers soins seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi d'étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100% du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

**La Brigade Ambulancière St-Jean, Division 906
St-Hilaire / Beloeil, après 18h00 au 450.467.4343**

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

**La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,
responsable Mme Francine Descheneaux, au 742-7294.**

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS D'INSCRIPTION À DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

La Ville poursuit la politique établie antérieurement à l'effet que pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui s'inscrivent à des activités sportives ou culturelles (baseball, danse, piscine, etc...) offertes par le service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy et qui ne sont pas accessibles localement, la municipalité, sur présentation de reçu d'inscription, remboursera la différence entre le coût d'inscription établi par cette municipalité pour les résidents et celui des non-résidents. De plus, afin d'éviter toutes ambiguïtés, la définition de résident est la même que celle utilisée dans la loi sur les élections.



Les *Loisirs*

LOCATION DE GLACE DISPONIBLE À L'ARÉNA

Vous aimeriez jouer quelques parties de hockey entre copains, organiser des joutes pour vos enfants ou d'autres activités sur glace, alors n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des loisirs, afin de connaître la disponibilité des heures de glace à louer au Centre Récréatif Aussant.

Veillez téléphoner au 743-3205 ou 742-3744

INSCRIPTION

Yoga

Âges: Adultes (apporter vos tapis)
Endroit: Hôtel de Ville de St-Joseph-de-Sorel
Jour et heure: Mercredi de 19h00 à 20h30
Début: 5 octobre 2005
Durée: 10 semaines
Coût: 33\$ résidant TPS et TVQ incluses
 44\$ non-résidant TPS et TVQ incluses
Inscriptions: À l'Hôtel de Ville de St-Joseph-de-Sorel
Minimum: 12 inscriptions

Cours donné par Madame Micheline Legault

COURS

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offert par la Ville de Sorel-Tracy (soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national). Ils sont absolument NÉCESSAIRES pour travailler sur une piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

VEUILLEZ NOTER QUE CE REMBOURSEMENT INCLUT LE COÛT DES LIVRES ET DOCUMENTS

N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirée.

Sauveteur

piscine

Étudiants(es)

PATINAGE LIBRE

Centre Récréatif Aussant



Début : 6 septembre 2005
Jour : du lundi au vendredi
Heure : de 13 h 30 à 15 h 30
Coût : Gratuit

TOURNOIS HOCKEY - ARÉNA AUSSANT

PEE-WEE CLUB LIONS

Saint-Joseph-de-Sorel
Du 24 novembre
au 4 décembre 2005

ATOME CLUB

OPTIMISTE
Tracy
5 au 15 janvier 2006

• • • **Tournoi Intermédiaire** • • •
18 au 26 mars 2006

HOCKEY OLD TIMER

DÉBUT SAISON:

Judi 8 septembre 2005 de 21h00 à 22h30

Coût:

Résidents: 90\$
Non-Résidents: 180\$

Pour information
743-3205

L' Aide-mémoire



STATIONNEMENT HÔTEL DE VILLE

La ville de Saint-Joseph-de-Sorel attribuera une place de stationnement aux citoyens qui avaient leur espace l'an dernier. Dans les cas où un espace serait libre, l'attribution se fera par ordre de la liste d'attente.

Le coût du stationnement sera conclut lors de la prochaine assemblée. La période couverte est la même que la période dans laquelle il est interdit de stationner dans les rues de la Ville, c'est-à-dire du 15 novembre au 1er avril.

STATIONNEMENT - CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1h00 et 7h00 du matin, **du 15 novembre au 1er avril** de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités prévues au règlement de zonage de la Ville.

Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville.

DRAINAGE BORNES-FONTAINE

Au printemps (mai) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines. Ce qui rend l'eau potable de couleur «jaune» ou «brune».

Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'informations, communiquez avec M. Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics au garage municipal au 743-4572

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Dates: 17 octobre (à confirmer) - 21 novembre - 19 décembre
Heure: 20h00 - début de la séance ordinaire

LES SERVICE MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie)	911
Police SQ :	310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy : (Prévention)	780-5660
Garage municipal, voirie :	743-4572
Secrétariat :	742-3744
Secrétariat : (télécopieur)	742-1315
Courriel : vilest-joseph-de-sorel@qc.aira.com	
Aréna : (loisirs)	743-3205
Piscine :	742-1172
Local du 3e âge :	743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel 1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy	743-7087



CHATS ET CHIENS ERRANTS

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants. Veuillez garder vos animaux "en laisse" pour ne pas qu'ils incommode vos voisins.

AVERTISSEUR DE FUMÉE



Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les batteries afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

ENTRETIEN

HAIES, ARBUSTES, ARBRES ETC...



La ville de Saint-Joseph-de-Sorel tient à aviser les propriétaires, locataires ou occupants qu'ils doivent faire régulièrement l'entretien des haies, arbustes, arbres se trouvant sur leur terrain pour empêcher d'obstruer les chemins publics de la Ville.

INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.